



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 23 mai 2016

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

**Monsieur le Maire  
de la Commune de Falck  
1, rue de la Gare  
57550 FALCK**

Affaire suivie par Pascal RIDGEN  
[pascal.ridgen@moselle.gouv.fr](mailto:pascal.ridgen@moselle.gouv.fr)  
03 87 28 30 80

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales du lotissement de la Prairie (20 lots)

Courrier de prise en compte – Accord immédiat

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Projet de création du lotissement de la Prairie (20 lots)  
Gestion des eaux pluviales - Rue de Dalem à FALCK**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 11 mai 2016
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : n° 57-2016-00205
- Dossier réalisé par : Bureau d'études VRD - SIRUS de Metz

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**» clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.



Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information à :  
Bureau d'études VRD - SIRUS  
21 rue de Sarre  
BP 15135  
57074 METZ Cedex 03

La responsable de l'unité police de l'eau



Valérie ANTOINE-POTIER